



Commune de Genolier Conseil communal

DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU

29 octobre 2020

1. ACCEPTATION du préavis 59 / 2020

concernant un crédit supplémentaire pour le financement du PACom (plan d'affectation communal ou ancien PGA), du règlement sur l'aménagement du territoire et les constructions d'un montant de CHF 70'200.- TTC

2. Le préavis 60 / 2020 a été retiré par la Municipalité

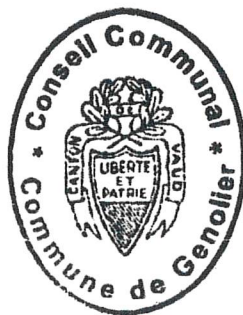
concernant une demande d'un crédit de CHF 190'360.- TTC destiné à financer, pour moitié, la pose d'une conduite d'eau sous pression comme liaison de secours entre les communes de Givrins et Genolier

Genolier, le 29 octobre 2020

Pour le Bureau du Conseil :

Le Président

Nicolas Bolay



La Secrétaire

Laurence Werlen